



HAL
open science

146 territoires d'industrie, en apparence semblables et pourtant si différents

Mounir Amdaoud, Nadine Levratto

► **To cite this version:**

Mounir Amdaoud, Nadine Levratto. 146 territoires d'industrie, en apparence semblables et pourtant si différents. 2022. halshs-03527887

HAL Id: halshs-03527887

<https://shs.hal.science/halshs-03527887v1>

Preprint submitted on 16 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

146 territoires d'industrie, en apparence semblables et pourtant si différents

Mounir Amdaoud et Nadine Levratto

EconomiX, UMR 7235 CNRS-université Paris Nanterre

Membres de la Chaire Ville, Industrie, Transition Ecologique

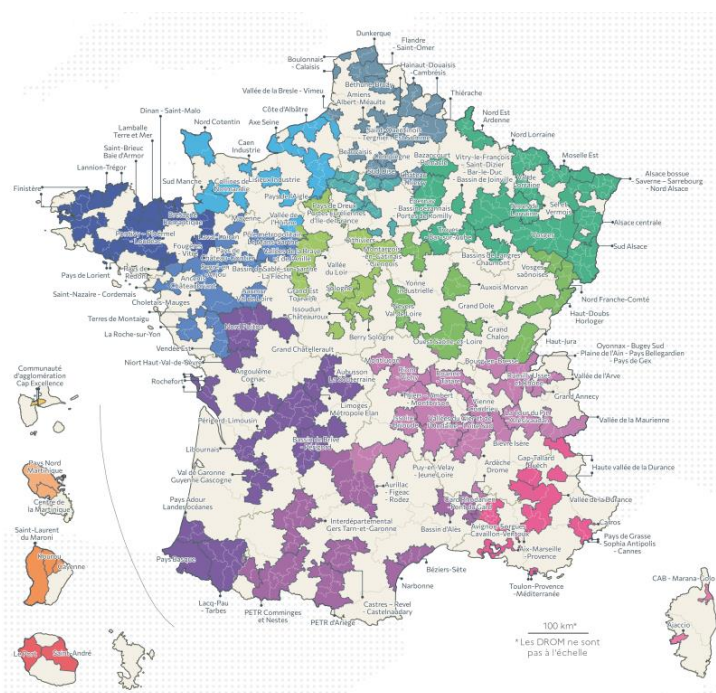
Une politique hybride au croisement des secteurs et des territoires

Lancée le 22 novembre 2018, le programme national Territoires d'industrie réunit l'État, la Banque des Territoires et sept opérateurs nationaux qui mobilisent des moyens financiers, techniques et humains en partenariat avec les conseils régionaux pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels dans les territoires. Quatre objectifs sont assignés au programme :

- favoriser l'attractivité des territoires et des métiers de l'industrie ;
- faciliter la formation, le recrutement et la mobilité des salariés afin de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises ;
- accompagner les entreprises et les territoires dans les transitions numérique et écologique ;
- accélérer les procédures administratives...

Pour les atteindre, l'État a mis en place un fonds de subventions en faveur des projets industriels les plus structurants pour les territoires. La sélection des projets s'effectue dans le cadre d'appels à projets sélectionnés selon un processus simplifié, dans une logique de proximité, lors de revues régionales d'accélération État/Région. A la fin de l'année 2021, le programme bénéficie à 146 territoires d'industrie situés en France métropolitaine et outremer. Ils se superposent à des intercommunalités ou des groupes d'intercommunalités comme le montre la carte proposée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Les 146 Territoires d'industrie répertoriés ont mis en place 1 400 projets soutenus dans le cadre de France Relance, correspondant à près de 2 milliards d'euros engagés en trois ans par l'État, les opérateurs et les régions.

Les 146 territoires d'industrie



Source : ANCT, 2021

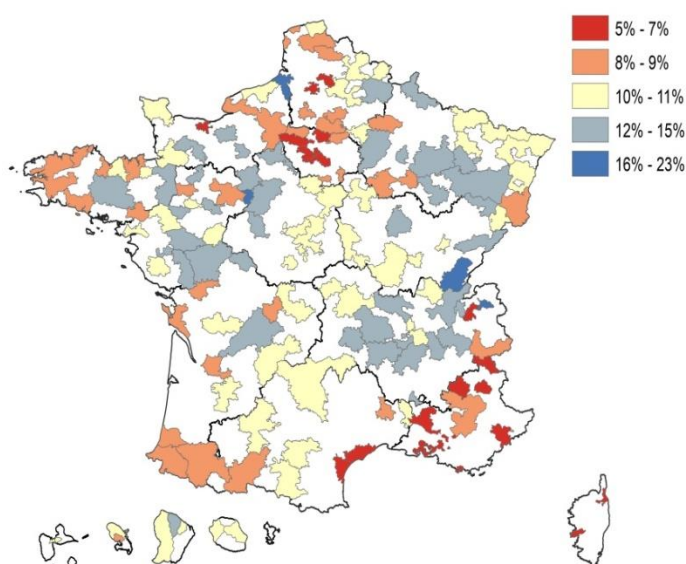
Ces données globales, la carte d'identité et le retour d'expérience des territoires d'industrie¹ ne reflètent cependant pas toute leur richesse et leur diversité. La présente note propose une analyse systématique de la situation sur le plan de l'emploi et du nombre d'entreprises des 146 territoires d'industrie, de son évolution et des profils productifs qui les caractérisent.

Les bastions de l'industrie en France

Les 146 territoires industriels représentent un poids considérable de l'industrie nationale : 48,6% des établissements industriels y sont implantés. Ils emploient 55,73% des salariés de ce secteur ce qui reflète une taille d'établissements supérieure à la moyenne nationale.

Tous les territoires d'industrie (TI) ne sont pas aussi orientés vers les activités manufacturières. Le taux d'établissements industriels varie de 5% dans des TI franciliens comme Grand Roissy, Versailles Saclay ou Boucle Nord de la Seine à des valeurs avoisinant les 20% comme dans la Vallée de l'Arve (22,6%), le Haut Jura (18,8%) ou la Vallée de la Bresle – Vimeu (18,5%) à comparer à une moyenne nationale s'établissant pour 2019 à 7,4%. 122 TI présentent un taux d'établissements industriels supérieur ou égal à la moyenne nationale. Les 24 TI dans lesquels le taux d'établissements industriel est inférieur à 7,4% sont principalement situés en Ile-de-France, dans l'ouest de la Bretagne, le sud-est et le sud-ouest. Leurs profils sont toutefois différents. Alors que le nombre d'établissements industriels est élevé mais se fond dans le plus grand nombre d'établissements non – industriels dans les TI du nord de la France, le faible taux de ceux du sud s'explique par un nombre d'établissements industriels numériquement faible.

La part d'entreprises industrielles en 2019



Note : Le taux d'entreprises industrielles = Nombre d'entreprises dans l'industrie dans le TI / Nombre d'entreprises totales du TI
Champ : 146 territoires d'industrie (TI) de France métropolitaine et DOM.
Source : Acoss, 2019.

L'analyse de l'emploi confirme ces écarts avec une exception pour les TI ultra-marins qui, plutôt situés dans la moyenne pour le taux d'établissements industriels se retrouvent parmi les TI au d'aux d'emplois salariés dans le secteur le plus bas. Par rapport à une moyenne nationale s'établissant à 16,1%, 114 TI présentent un taux supérieur et le complément, soit 32, un taux plus faible. Comme précédemment, des territoires situés à l'ouest (Vallée de la Bresle – Vimeu, Segré-en-Anjou, par exemple) et à l'est (Vallée de l'Arve et Haut-Jura) présentent les plus forts taux d'emplois industriels. La carte donne à voir les grands bastions industriels français. A l'est, au nord et dans le centre, les anciennes industries continuent d'occuper une part importante de la main d'œuvre comme dans les territoires de néo-industries situés dans un grand quart nord-ouest. Les TI de l'ancienne région Rhône-

¹ <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/industrie/territoire-industrie/dp-point-etape-territoires-industrie.pdf>

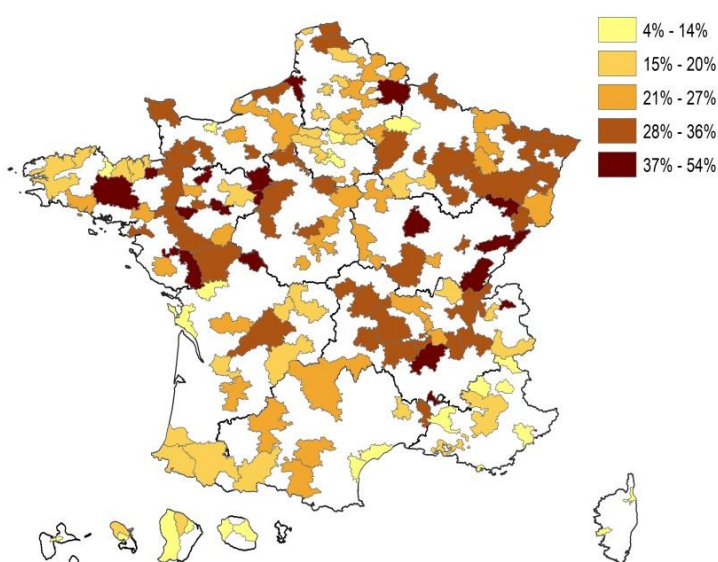
Alpes présentent une forte diversité de spécialités. Les TI qui présentent un taux d'emplois industriels inférieur à la moyenne nationale se trouvent dans cette position pour des raisons également diverses. Ainsi, les TI d'Ile-de-France voient la part de l'industrie réduite par la forte présence d'autres activités, le tertiaire supérieur notamment. Il en va différemment du sud-est et la Corse où le commerce, l'hôtellerie-restauration et les services de base sont largement dominants si bien que les TI labellisés présentent une moindre proportion d'emplois industriels, même si des projets spécifiques ont pu y être identifiés.

Des dynamiques inégales déterminées par la composition du tissu économique

La présentation de la structure spatiale du nombre de salariés travaillant dans les entreprises industrielles implantées dans les territoires d'industrie détermine fortement celle des taux de variations qui y ont été observées entre 2015 et 2019. En effet, par construction même, le taux relatif de variation habituellement utilisé présente un biais favorable aux petites valeurs. Il n'est donc pas surprenant que les plus fortes variations à la hausse se situent dans le sud et les plus fortes variations à la baisse dans un grand quart nord-est. Les cas des TI d'une ligne allant du Cotentin à l'embouchure de la Garonne (Rocheport, Nord Cotentin, Saint-Nazaire – Cordemais, Terres de

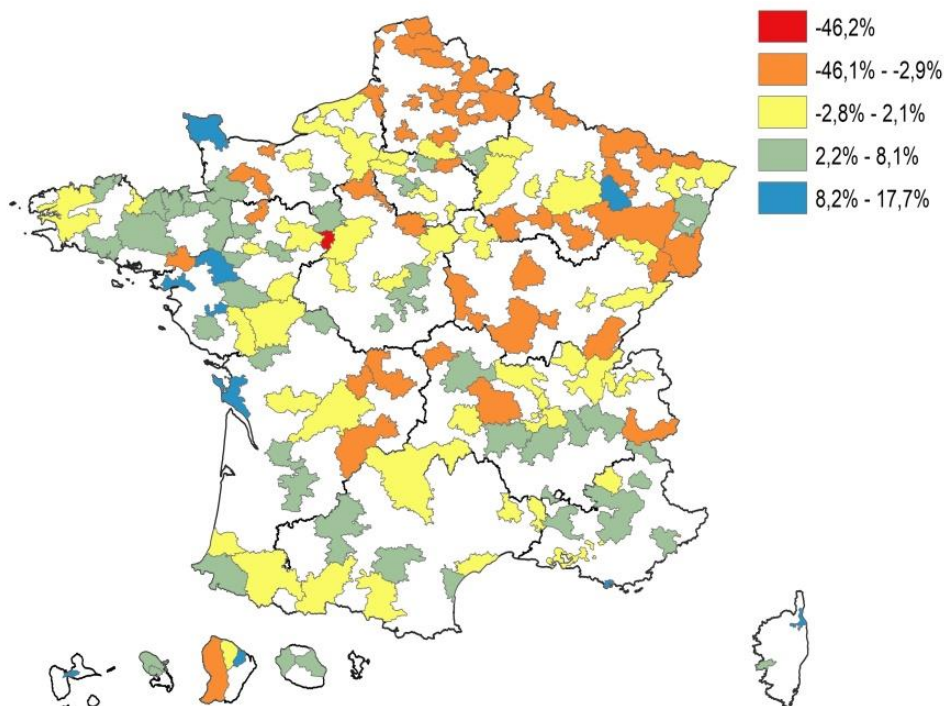
Montaigu) méritent en revanche que l'on s'y attarde car ils sont emblématiques de ces territoires tirés par quelques entreprises leaders qui ont entraîné dans leur sillage des sous-traitants locaux au lieu d'aller systématiquement chercher des fournisseurs plus loin. Les fragilités de ce modèle sont connues (fort recours à l'intérim, fort recours à une main-d'œuvre ouvrière peu qualifiée, épaisseur de l'histoire qui le rend difficilement malléable et transposable), il apporte toutefois la preuve que l'industrie peut se développer dans un pays comme la France et a montré sa capacité de résistance à la crise au cours de l'année 2020.

La part de l'emploi dans l'industrie en 2019



Note : Le taux d'emploi industriel = Nombre d'emplois salariés dans l'industrie dans le TI / Emploi salarié total dans le TI
 Champ : 146 territoires d'industrie (TI) de France métropolitaine et DOM.
 Source : Acoiss, 2019.

Taux de variation de l'emploi industriel entre 2015 et 2019



Note : La variation de l'emploi industriel est calculée comme une différence de log entre les deux années.
Champ : 146 territoires d'industrie (TI) de France métropolitaine et DOM.
Source : Acoiss, 2015 - 2019.

La structure spatiale de l'emploi et des établissements industriels d'une part et leur évolution ne sauraient être analysées à partir d'une même cadre de référence. En effet, outre leur taille et la nature des projets qui les ont portés, les territoires d'industrie se caractérisent par des profils productifs différents. L'analyse des indices de spécificité sectoriels² calculés à l'échelle des TI qui rendent compte de la typicité d'une unité spatiale donnée par rapport à la moyenne nationale. Le traitement des données à l'aide d'une analyse en composantes principales³ et puis d'une classification ascendante hiérarchique (CAH)⁴ permet d'identifier trois classes ou types de territoires d'industrie en fonction des principaux secteurs qui les distinguent de l'ensemble des autres (voir le tableau 1 en Annexe).

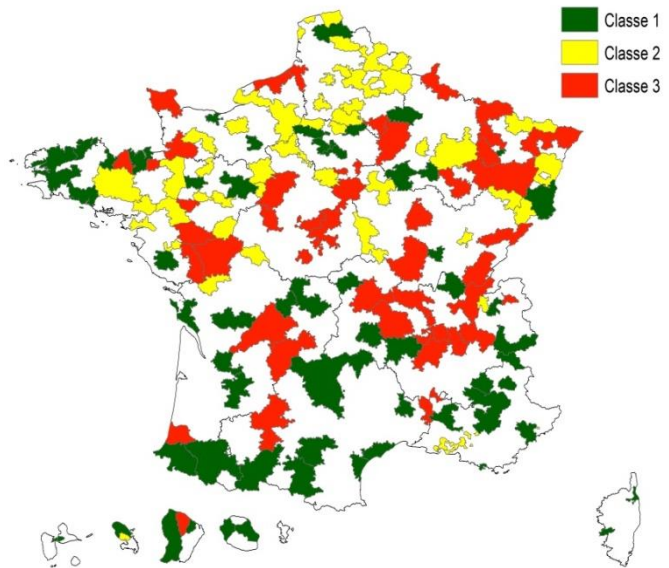
² L'indice de spécificité sectoriel permet de comparer l'importance d'un secteur d'activités dans une zone d'étude et dans l'ensemble du territoire. Il est défini par $r_i^k = \frac{X_i^k / X_i}{X^k / X}$. Il est égal à 1 si le secteur k a la même importance dans la zone i et dans l'ensemble du territoire ; il vaut 0 si aucune activité du secteur k n'est localisée dans la zone i. Lorsque tout l'emploi du secteur k est localisé dans la zone i, il est égal à X_i / X . Voir Kubrak, C. (2013) Concentration et spécialisation des activités économiques : des outils pour analyser les tissus productifs locaux ; Document de Travail H 2013/01, Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale, INSEE.

³ L'Analyse en Composantes Principales (ACP) est une méthode d'analyse de données multivariées qui permet d'explorer des jeux de données multidimensionnels constitués de variables quantitatives. Elle permet, entre autres usages, d'identifier des groupes homogènes d'observations. Pour en savoir plus : <https://datascientest.com/acp>

⁴ La CAH est une méthode de classification itérative dont le principe est de regrouper les individus (ici les TI) en un nombre réduit de classes homogènes (pour plus de détails cf. Escofier, B., & Pagès, J. (2016). Analyses factorielles simples et multiples- 5e édition. Paris: Dunod).

La classe 1 regroupe 57 TI à peu principalement situés au sud et à l'ouest de la France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outremer. Ils sont souvent localisés dans des métropoles ou à leur voisinage et sont largement majoritaires en Ile-de-France. Ces TI sont dominés par la présence de services aux entreprises à forte intensité en connaissance et des secteurs technologiques complétés par des services d'accueil (hôtellerie et restauration) répondant aux attentes du type de main d'œuvre employée dans ces activités. On peut qualifier ces territoires d'industrie de type « hyperindustriels ». Leur dynamique est portée par celle des secteurs dominants et la variation de l'emploi industriel y est élevée : +1,6% entre 2015 et 2019 à comparer à une moyenne nationale de +0,34%.

Typologie des territoires d'industrie en fonction de leur structure productive



Champ : 146 territoires d'industrie de France métropolitaine et DOM.
Source : Acoss, 2019.

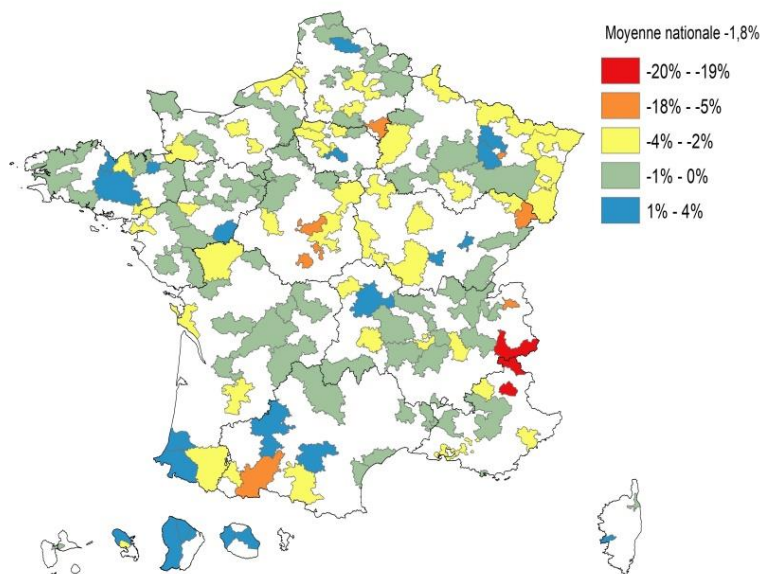
La classe 2 rassemble 43 territoires, tous situés dans la moitié nord du pays. Ils sont dominés par des secteurs liés à la chimie et à la fabrication de biens d'équipement ce qui les positionne prioritairement en amont des chaînes de valeur, ces activités « de base » qui peuvent évidemment reposer sur des technologies de pointe sont complétées par des services administratifs et de soutien qui concernent principalement la location de matériels divers, l'entretien et la maintenance des bâtiments ainsi que des services administratifs non-spécifiques. Ces territoires connaissent des difficultés sur la période qui se sont traduites par des fermetures de site en raison de la défaillance d'entreprises ou de restructurations réalisées à l'échelle de groupes. En conséquence, le taux de variation de l'emploi industriel sur la période 2015-2019 y est négatif (-1,66%) et inférieur de 1.32 point de pourcentage à la moyenne nationale.

La classe 3 est composée de 46 territoires d'industrie présents sur la quasi-totalité du pays à l'exception d'une large bande le long du pourtour méditerranéen. Leur spécificité productive provient de la présence plus marquée qu'ailleurs d'activités orientées vers la production de produits finis destinés à servir une demande émanant des entreprises comme des ménages. Cette proximité au marché est illustrée par la présence de secteurs comme la Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure ou celle de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques. Les spécialités des TI de cette classe les amènent plutôt les entreprises qui y sont implantées à opérer en aval des filières de production. Les TI de cette classe se distinguent des précédents non seulement par leur profil mais également par la dynamique de l'emploi au cours de la période pré-crise. Entre 2015 et 2019, l'emploi y a augmenté de 0,3%, soit au même rythme que la moyenne nationale.

Un choc de la crise du Covid

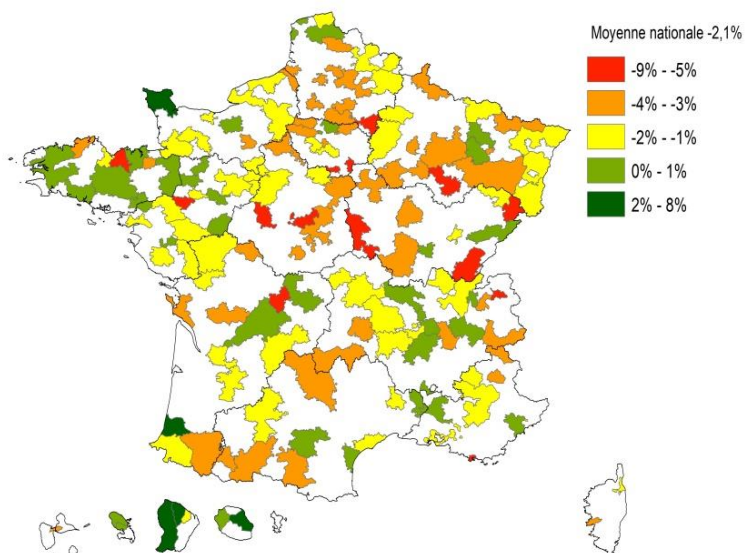
Le choc économique consécutif à la crise sanitaire qu'a connu le monde à partir du début de l'année 2020 n'a épargné ni la France, ni les territoires d'industrie. Entre fin 2019 et fin 2020, près de 327 000 emplois salariés (-1,74%), dont 55 337 dans l'industrie (-1,86%), ont été perdus du fait du Covid et malgré les aides massives à l'activité partielle dont ont bénéficié les entreprises pour conserver leurs salariés. Tous les territoires industriels ont souffert quel que soit le périmètre considéré. Au cours de cette première année de crise, le recul de l'emploi total y a été de -1,66%, celui de l'emploi industriel, s'établissant à -2,02%, étant plus marqué encore.

Taux de variation de l'emploi total entre 2019 et 2020



Note : La variation de l'emploi total est calculée comme une différence de log entre les deux années.
 Champ : 146 territoires d'industrie (TI) de France métropolitaine et DOM.
 Source : Acoiss, 2019 - 2020.

Taux de variation de l'emploi industriel entre 2019 et 2020



Note : La variation de l'emploi industriel est calculée comme une différence de log entre les deux années.
 Champ : 146 territoires d'industrie (TI) de France métropolitaine et DOM.
 Source : Acoiss, 2019 - 2020.

On remarque enfin que l'impact a été plus ou moins marqué selon le type de TI considéré. Si les TI principalement orientés vers la fabrication de produits finis de la classe 3 ont été les plus impactés par le choc (-1,90 % de pertes d'emplois total et -2,48% pour l'emploi industriel), le recul de l'emploi total est plus fort dans les TI de la classe 1, plus riches en activités à forte intensité en connaissance (-1,80%) que dans ceux de la classe 2 où les activités en amont des filières de production sont particulièrement présentes (-1,65%).

La situation s'inverse lorsqu'on limite l'analyse à l'emploi industriel. Les TI de la classe 1 qui

sont aussi ceux qui accueillent le plus fort nombre d'établissements du « halo de l'industrie » ont perdu 1,89% de leurs emplois industriels, soit moins que les TI de la classe 2 aux activités moins « télétravaillables », dans lesquels la baisse a atteint 2,07%.

Conclusion

Cette étude de la situation des territoires d'industrie avant la crise sanitaire met en évidence la diversité qui se dissimule derrière leur labellisation. La variété des situations est révélée à plusieurs niveaux. La part de l'industrie dans l'emploi et dans le nombre d'établissements varie considérablement d'un TI à l'autre pour des raisons tenant aussi bien au nombre d'emplois dans l'industrie qu'à celui de l'emploi total auquel il est rapporté. Elle s'observe aussi dans l'évolution de l'emploi entre 2015 et 2019 et dans la résistance au choc sanitaire qui s'est produit en 2020. Elle s'observe enfin dans la composition des secteurs. Ce dernier point est certainement le plus surprenant. Il révèle la relative spécialisation de l'industrie française dans trois grands domaines d'activités et la partition du territoire national qui reste marqué par les industries « lourdes » et les grandes entreprises au nord et la fabrication de produits finis essentiellement par des PME au sud. Ce couple productivo-géographique est inscrit dans l'histoire longue du pays et de l'industrie française. Le voir persister alors même que l'industrie s'est effondrée au cours des trente dernières années et que des politiques publiques sont intervenues pour infléchir cette trajectoire et orienter les spécialisations pose nombre de questions qu'il serait nécessaire d'étudier plus en détail pour comprendre les ressorts de ce phénomène.

Typologie des territoires d'industrie en fonction de la structure productive de l'emploi

Classe 1 Les TI spécialisés dans les activités à forte intensité en connaissance (57 TI)	Classe 2 Les TI orientés vers l'amont des filières de production (43 TI)	Classe 3 Les TI dominés par les activités liées à la production de produits finis (46 TI)
<p>JB: Télécommunications</p> <p>JA: Edition, audiovisuel et diffusion</p> <p>JC: Activités informatiques et services d'information</p> <p>OZ: Administration publique</p> <p>BZ: Industries extractives</p> <p>LZ: Activités immobilières</p> <p>IZ: Hébergement et restauration</p> <p>QA: Activités pour la santé humaine</p> <p>MC: Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques</p> <p>SZ: Autres activités de services</p>	<p>CD: Cokéfaction et raffinage</p> <p>CF: Industrie pharmaceutique</p> <p>CE: Industrie chimique</p> <p>CA: Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac</p> <p>CL: Fabrication de matériels de transport</p> <p>CK: Fabrication de machines et équipements</p> <p>CJ: Fabrication d'équipements électriques</p> <p>NZ: Activités de services administratifs et de soutien</p> <p>CM: Autres industries manufacturières</p> <p>CC: Travail du bois, industries du papier et imprimerie</p>	<p>CB: Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure</p> <p>CG: Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques</p> <p>CH: Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements</p> <p>MB: Recherche-développement scientifique</p> <p>CI: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques</p> <p>CJ: Fabrication d'équipements électriques</p> <p>CC: Travail du bois, industries du papier et imprimerie</p> <p>CK: Fabrication de machines et équipements</p> <p>DZ: Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</p> <p>CM: Autres industries manufacturières</p>
<p>Communauté d'agglomération Cap Excellence ; Pays Nord Martinique ; Cayenne ; Saint-Laurent du Maroni ; Le Port ; Saint-André ; Boucle Nord de la Seine ; Évry-Corbeil - Villaroche ; Grand-Orly Seine Bièvre ; Nord Est 77 - Meaux ; Seine Aval - Mantes ; Versailles - Saclay ; Grand Chalon ; Caen Industrie ; Pays de l'Aigle ; Flandre - Saint-Omer ; Bazancourt-Pomacle ; Sel et Vermois ; Sud Alsace ; Troyes - Bar-sur-Aube ; La Roche-sur-Yon ; Laval-Loiron ; Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe ; Dinan - Saint-Malo ; Lannion-Trégor ; Pays de Lorient ; Saint-Brieuc Baie d'Armor ; Finistère ; Angoulême Cognac ; Aubusson La Souterraine ; Lacq-Pau - Tarbes ; Libournais ; Limoges Métropole Elan ; Pays Basque ; Rochefort ; Val de Garonne</p> <p>Guyenne Gascogne ; Aurillac - Figeac - Rodez ; Bassin d'Alès ; Béziers-Sète ; Castres - Revel - Castelnaudary ; Narbonne ; PÉTR Comminges et Nestes ; PÉTR d'Ariège ; Bourg-en-Bresse ; Grand Annecy ; Issoire - Brioude ; Montluçon ; Puy-en-Velay - Jeune Loire ; Vallée de la Maurienne ; Avignon-Sorgues-Cavaillon-Ventoux ; Gap-Tallard-Buëch ; Haute vallée de la Durance ; Pays de Grasse - Sophia Antipolis - Cannes ; Toulon-Provence-Méditerranée ; Vallée de la Durance ; Ajaccio ; CAB - Marana-Golo.</p>	<p>Centre de la Martinique ; Cergy - Ouest 95 ; Grand Roissy ; Pays de Dreux - Portes Euréliennes d'Île-de-France ; Pithiviers ; Grand Dole ; Nevers Val de Loire ; Nord Franche-Comté ; Vosges saônoises ; Yonne industrielle ; Axe Seine ; Collines de Normandie ; Lisieux Industrie ; Sud Oise ; Amiens - Albert-Méaulte ; Beauvaisis ; Béthune-Bruay ; Boulonnais - Calaisis ; Compiègne ; Dunkerque ; Hainaut-Douaisis-Cambrésis ; Saint-Quentinois - Tergnier - Est Somme ; Thiérache ; Alsace centrale ; Moselle Est ; Vitry-le-François - Saint-Dizier - Bar-le-Duc - Bassin de Joinville ; Ancenis Châteaubriant ; Mayenne ; Pays de Château-Gontier ; Bassin de Sablé-sur-Sarthe - La Flèche ; Saint-Nazaire - Cordemais ; Saumur Val de Loire ; Terres de Montaigu ; Vallée de l'Huisne ; Vallées de la Braye et de l'Anille ; Fougères - Vitré ; Pays de Redon ; Pontivy - Ploërmel - Loudéac ; Grand Châtelleraut ; Niort Haut-Val-de-Sèvre ; Rumilly Ussets et Rhône ; Aix-Marseille-Provence ; Carros.</p>	<p>Kourou ; Montereau - Nemours ; Berry Sologne ; Grand Est Touraine ; Issoudun-Châteauroux ; Montargois-en-Gâtinais - Giennois ; Sologne ; Vallée du Loir ; Auxois Morvan ; Haut-Doubs Horloger ; Haut-Jura ; Ouest Saône-et-Loire ; Côte d'Albâtre ; Nord Cotentin ; Sud Manche ; Château-Thierry ; Vallée de la Bresle - Vimeu ; Alsace bossue - Saverne - Sarrebourg - Nord Alsace ; Bassins de Langres - Chaumont ; Epernay - Bassin sézannais - Portes de Romilly ; Nord Est Ardenne ; Nord Lorraine ; Terres de Lorraine ; Val de Lorraine ; Vosges ; Choletais-Mauges ; Segré-en-Anjou ; Vendée Est ; Lamballe Terre et Mer ; Bretagne Romantique ; Bassin de Brive - Périgord ; Nord Poitou ; Pays Adour Landes océanes ; Périgord-Limousin ; Gard Rhodanien-Pont du Gard ; Interdépartemental Gers Tarn-et-Garonne ; Ardèche Drome ; Bièvre Isère ; La Tour du Pin - Grésivaudan ; Oyonnax - Bugey Sud - Plaine de l'Ain - Pays Bellegardien - Pays de Gex ; Riom - Vichy ; Roanne - Tarare ; Thiers - Ambert - Montbrison ; Vallée de l'Arve ; Vallées du Gier et de l'Ondaine - Loire Sud ; Vienne Condrieu.</p>